

## Descriptif de module FFA-D-M6

### Diriger des projets dans le domaine de la formation

#### Compétence opérationnelle

---

Les titulaires du certificat de module planifient, dirigent et évaluent des projets dans le domaine de la formation.

#### Evaluation des compétences

---

Brève présentation et évaluation d'un projet illustrant les défis particuliers au niveau de l'organisation, des ressources, des objectifs ou de la direction.

#### Positionnement du module

---

Le module FFA-D-M6 „Diriger des projets dans le domaine de la formation“ fait partie du parcours modulaire menant à l'examen professionnel supérieur de „Responsable de formation avec diplôme fédéral“ (niveau 3 de la structure modulaire „Formation des formateurs/formatrices“).

#### Prérequis

---

Pour l'obtention du certificat de module, les **connaissances** suivantes sont exigées (leur degré d'approfondissement correspond aux modules BFFA-M2, BFFA-M3, BFFA-M4 et BFFA-M5 de la structure modulaire „Formation des formateurs/formatrices“) :

- Notions relatives à la planification et à la direction de projets ;
- Structures de la politique de la formation en Suisse ainsi que les structures de leur propre contexte professionnel (associations, OdAs, etc.), en particulier en ce qui concerne des partenaires possibles pour une coopération ou des acteurs à prendre en considération dans l'organisation de projets ;
- Modèles de dynamique de groupe et processus caractéristiques dans des groupes de travail et de projet.

Les **aptitudes** suivantes sont également exigées :

- Formuler des objectifs clairs et vérifiables ;
- Etablir des budgets et des comptes ;
- Utiliser les NTIC de manière autonome et efficace (niveau ECDL) ;
- Percevoir des processus au sein de groupes ;
- Conduire des séances ;
- Rédiger le procès-verbal d'une séance.

Une **expérience pratique** est aussi exigée dans les domaines suivants :

- Avoir été membre d'un groupe de projet ;
- Avoir été directeur/directrice de projet.

## Objectifs

---

Les titulaires du certificat de module sont en mesure de

- planifier des projets dans le domaine de la formation et justifier la planification des ressources.
- s'assurer du financement de projets, établir des budgets pour des projets et soumettre des demandes de financement ou de subventions à des organismes publics ou privés.
- définir les structures organisationnelles du projet, planifier son déroulement et en déterminer les étapes intermédiaires utiles et significatives.
- assurer le suivi régulier du déroulement du projet et, le cas échéant, réajuster la planification selon des conditions cadres qui changent.
- diriger des groupes de projet de manière ciblée et axée sur les ressources, en ayant conscience des problématiques spécifiques à la direction, et choisir les interventions adéquates en cas de difficultés et de situations problématiques.
- évaluer des projets par rapport à la réalisation des objectifs, à la qualité des produits élaborés et du processus et formuler des conclusions à tirer pour des projets futurs.
- documenter les résultats du projet de manière accessible et, le cas échéant, assurer le suivi des processus de mise en œuvre des propositions élaborées ou d'introduction des produits.

## Durée d'apprentissage

---

Le module comprend au moins 26 h de cours-formation, ainsi que de environ 50 h de travail autonome (total environ 75 h, correspondent, à titre indicatif, à 2.5 ECTS). Le temps de travail autonome (partiellement guidé) comprend toute activité liée à l'apprentissage, comme par exemple lecture approfondie, préparation de l'évaluation des compétences de module etc. Ceci peut varier selon les connaissances préalables et la facilité d'apprentissage des candidats.

## Reconnaissance

---

L'évaluation des compétences du module constitue l'un des prérequis pour l'admission à l'examen professionnel supérieur de responsable de formation.

## Validité du descriptif de module

---

3 ans

## Annexe au descriptif de module (FFA-D-M6)

### Contenus didactiques

---

Les contenus didactiques mentionnés ci-dessous constituent les lignes directrices pour les institutions de formation (cf. aussi le profil de compétences (Co-Re) pour le module D-M6). Les institutions devraient, en accord avec les participants, effectuer une pondération pour compléter plus spécifiquement les contenus.

- Analyse de partenaire (Stakeholder analysis), structures organisationnelles possibles lors de projets ;
- Outils de planification (planification du déroulement, planification des ressources) ;
- Etablissement de budgets et de comptes relatifs à des projets (coût intégral) ;
- Possibilités et modalités pour les demandes de financement auprès d'organismes publics ;
- Analyse des facteurs de réussite et des moments critiques lors de projets: définition du mandat, structures d'organisation et de communication, planification des objectifs intermédiaires, etc. ;
- Analyse de situations difficiles dans des groupes de projet ;
- Sauvegarde et contrôle des résultats du projet ainsi que de la documentation y relative.

### Lignes directrices pour l'évaluation des compétences

---

L'évaluation des compétences de ce module consiste dans la brève présentation et l'évaluation d'un projet dans le domaine de la formation, illustrant les défis particuliers au niveau de l'organisation de projets, des ressources existantes à disposition, des objectifs et de la direction du groupe de projet.

Pour ce faire, les **lignes directrices** suivantes sont appliquées :

- L'évaluation des compétences peut se faire sur un projet dirigé par le candidat lui-même ou sur un projet auquel il a collaboré de manière significative.
- Les aspects suivants doivent être présentés et commentés :
  - Mandat et objectifs, commanditaire et structures décisionnelles du projet ;
  - Intégration du concept dans le contexte du système, comprenant l'analyse de partenaire ;
  - Structures organisationnelles ;
  - Planification, comprenant les différentes étapes du déroulement du projet ;
  - Budget et plan de financement
  - Evaluation de la réalisation des objectifs et de la qualité des résultats ;
  - Evaluation du processus ;
  - Conclusions à tirer pour des projets futurs.
- Son propre rôle est à décrire de manière explicite et ses actions sont à justifier et à analyser avec un œil critique.

Le travail présenté est évalué selon les **critères** mentionnés ci-dessous. Les conditions pour l'obtention du certificat sont remplies, si tous les critères sont remplis au moins dans leurs parties essentielles.

- Les points mentionnés dans les lignes directrices ont été pris en considération.
- Le travail atteste les aptitudes et les comportements suivants des candidats :
  - o Reconnaître les acteurs principaux et leurs intérêts et agir de manière constructive ;
  - o Clarifier et délimiter son propre rôle et le mandat ;
  - o Planifier un projet, tracer les étapes principales du processus et en diriger l'exécution ;
  - o Budgétiser réalistiquement un projet et le présenter selon les conventions en vigueur dans le domaine spécifique ;
  - o Réagir à des imprévus rapidement et de manière réfléchie ;
  - o Identifier les forces et les ressources spécifiques des collaborateurs au projet et les utiliser de manière ciblée ;
  - o Repérer les difficultés et les conflits potentiels et intervenir de manière adéquate ;
  - o Conduire des séances et arriver à des décisions ;
  - o Percevoir le projet dans le contexte systémique et l'intégrer dans celui-ci (p. ex. intégrer un projet dans un *portfolio* ou le coordonner avec des organismes externes et des développements parallèles) ;
  - o Présenter des processus et des résultats de manière structurée ;
  - o Réfléchir sur son propre comportement et l'évaluer.

Le travail présenté est évalué par le responsable de formation ou le responsable de module. Il décide si le travail présenté correspond aux lignes directrices et aux critères définis et il rédige un bref commentaire écrit.

En cas de décision négative, les candidats peuvent retravailler une fois leur travail et le soumettre à une nouvelle appréciation.

Si la version retravaillée n'est toujours pas acceptée par les formateurs et formatrices, un nouveau cas pratique doit être présenté et évalué pour la nouvelle demande d'évaluation des compétences.